



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aide alimentaire

Question écrite n° 5384

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre de la cooperation et du developpement sur l'aide alimentaire francaise a destination des pays africains. Lorsqu'une famine se poursuit, lorsqu'une vaste zone est touchee par une grave penurie, nous leurs faisons parvenir une partie de nos excedents agricoles. Mais nous accordons aussi certaines aides alimentaires systematiques qui arrivent quelle que soit la situation des pays beneficiaires. Loin de resoudre les problemes d'alimentation locale, cette arrivee massive de cereales francaises a bas prix ou gratuites les aggrave, concurrencant les producteurs locaux, les privant de leurs marches et finalement diminuant encore la capacite des pays sahelien et africain a se nourrir eux-memes. Il lui demande de lui indiquer la part de l'aide qu'il entend consacrer a l'achat de cereales locales dans des zones africaines excedentaires voisines des zones de famine.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de l'honorable parlementaire fait, a juste titre, etat des dangers que represente pour les economies locales l'attribution d'une aide alimentaire concurrencant les produits locaux, allant ainsi a l'encontre de l'objectif d'autosuffisance alimentaire que les pays africains poursuivent. Conscient de ce probleme et pour ne pas risquer de destabiliser les economies locales, le ministere de la cooperation et du developpement s'est impose plusieurs regles qui tirent la lecon des experiences passees et vont tout a fait dans le sens des preoccupations exprimees dans le texte de la question. La premiere consiste a eviter de reconduire systematiquement les aides. Celles-ci sont maintenant appreciees, en volume et en nature, en fonction des donnees, conjoncturelles ou permanentes, de la situation alimentaire. La seconde consiste a ne plus distribuer d'aide alimentaire gratuite aux populations le moins necessiteuses. La vente de cette aide alimentaire a un prix qui ne concurrence pas les cereales locales permet de recueillir des credits qui servent a financer des projets de developpement. La troisieme tend a developper les aides dites triangulaires permettant l'achat de cereales dans un pays en voie de developpement et leur transport dans un pays voisin dont la production est deficitaire. Le ministere de la cooperation et du developpement a deja finance des operations de distribution de cereales d'une region productrice a une region necessiteuse d'un meme pays. L'aide dite triangulaire est relativement onereuse en raison essentiellement du cout des achats locaux - qui doivent generalement etre faits a des prix superieurs aux cours mondiaux - et des couts de transport. Cependant les orientations actuelles de la politique de cooperation et de developpement nous conduisent a favoriser les echanges Sud-Sud, afin de sauvegarder les economies des pays en voie de developpement. Une table ronde consacree a l'aide alimentaire rassemblera au debut du mois de fevrier 1989 les fonctionnaires des differentes administrations concernees, les representants d'organisations professionnelles agricoles et les associations de solidarite internationale actives dans ce domaine. Ce debat devrait permettre d'harmoniser les differents points de vue et de determiner des positions communes sur cette importante et difficile question.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5384

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : coopération et développement

Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3289